

Indicateur n°5-1 : Coût de 100 euros recouverts par le régime général

Finalité : l'indicateur permet de mesurer le coût de l'intervention de la branche du recouvrement du régime général.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

En centimes d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Objectif
Coût du recouvrement de 100 euros	34 centimes	32 centimes	34 centimes	33 centimes	30 centimes	Diminution

Source : ACOSS.

Le coût de 100 euros recouverts est en forte baisse en 2011 par rapport à 2010. Il s'établit à 30 centimes, 3 centimes en deçà de son niveau de 2010.

L'amélioration s'inscrit dans un contexte de forte hausse des encaissements, liée à la montée en charge des encaissements de cotisations d'assurance chômage par le réseau des Urssaf. Les recettes de la branche recouvrement s'accroissent ainsi de +13,3% en 2011, les charges augmentant pour leur part de +3,2%.

Les encaissements se sont élevés à 419 milliards d'euros en 2011 (hors reprise de dettes par la Cades), dont 301,6 milliards d'euros collectés par les Urssaf et 117,5 milliards d'encaissements directs.

Le recouvrement des cotisations d'assurance chômage, expérimenté dès 2010 dans les Urssaf du Rhône et de Paris, s'est généralisé dès janvier 2011 à l'ensemble du réseau. L'impact sur le niveau des cotisations, partiel en 2010 (0,18 point de croissance des encaissements), a donc joué pleinement en 2011. Les encaissements Urssaf ont ainsi progressé de 14,4% en 2011 : le secteur privé y contribuant pour une large part. La contribution du secteur privé à la croissance des encaissements Urssaf a ainsi été de l'ordre de + 13,2 points, celles du secteur public de + 0,7 point et celle des travailleurs indépendants de + 0,4 point.

Les encaissements au siège ont également progressé de 11,2 milliards d'euros (+10,5%), notamment en raison de l'affectation de nouvelles recettes aux branches Famille et Maladie.

Le total des charges atteint 1,270 milliard d'euros en 2011, en hausse de 39 millions (+ 3,2%) par rapport à 2010. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la progression de + 3,6% des frais de personnels. Les autres dépenses de fonctionnement, comprenant notamment les charges liées à la rénovation et celles liées au projet de régionalisation, s'accroissent de + 3,5%. Les amortissements diminuent d'environ 4% et les autres charges (qui comprend notamment la facturation des services bancaires) sont quasi stables.

Nature des charges	Montant Année 2010 En millions d'euros	Montant Année 2011 En millions d'euros	Evolution 2011/2010	Structure 2011
Frais de personnels	873,7	905,1	3,6%	71,3%
Autres dépenses de fonctionnement	291,9	302	3,5%	23,8%
Amortissements	49	47	-4,1%	3,7%
Autres (système de retraite et facturation services bancaires)	15,9	15,8	-0,6%	1,2%
Total des charges	1230,5	1269,9	3,2%	100,0%

Source : FNGA exécuté

En 2011, les coûts de gestion des URSSAF représentent 930,6 millions d'euros. Ils évoluent comme suit depuis 2007 :

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
Local	719,1	729,8	744,5	712,8	717,9
Régional/Inter-régional/National/Mutualisé	147,7	160,0	184,2	196,4	212,7
Total	866,8	889,9	928,8	909,2	930,6

Source : ACOSS URSSAF

Les coûts locaux d'un montant de 717,9 millions d'euros se répartissent entre les activités de la manière suivante :

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
Gestion de la déclaration unique d'embauche (1)	11,2	8,6	3,8	3,1	2,9
Gestion des comptes	278	289,6	289,5	279,5	297,2
Contentieux	142	128,5	129,7	121,7	122,9
Contrôle	166	176,9	190,8	191,2	187,1
Trésorerie et gestion du recouvrement	39,1	41,7	45,8	44,6	45,4
Accueil	82,8	84,5	85	72,7	62,4
Total	719,1	729,8	744,5	712,8	717,9

Source : ACOSS URSSAF

(1) Le basculement des coûts de certaines activités vers le régional (mutualisation) implique une baisse mécanique des coûts de ces activités. C'est notamment le cas de la DUE, dont les coûts sont désormais largement mutualisés au niveau régional.

Construction de l'indicateur : il rapporte les charges de fonctionnement de gestion administrative de l'exercice sur le montant des encaissements du même exercice. Les différents éléments de ce ratio sont définis de la façon suivante :

- le numérateur recouvre l'ensemble des charges de la branche du recouvrement (classe 6 du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), à l'exception des charges financières (charges d'intérêts, perte sur créance...), des charges exceptionnelles, ainsi que de certaines charges liées aux pertes sur créances irrécouvrables. Toutes les dépenses pour le compte du régime général sont également exclues du numérateur, ainsi que les frais d'actes et de contentieux (dépenses de fonctionnement et de personnels des tribunaux des affaires de sécurité sociale, et des tribunaux de contentieux de l'incapacité) ;
- le dénominateur correspond à la totalité des encaissements de cotisations et contributions des URSSAF, de l'ACOSS et des caisses générales de sécurité sociale. Les versements de la CADES en sont exclus.

Pour en faciliter la lecture, le coût de l'euro recouvré ainsi obtenu est ensuite multiplié par 100 afin d'aboutir au coût du recouvrement pour 100 euros.